

Les principales normes à respecter

Lors de l'usage de véhicules motorisés, des ouvrages adéquats doivent être mis en place pour la traverse de cours d'eau conformément au règlement sur les normes d'intervention (RADF) dans les forêts du domaine de l'État.

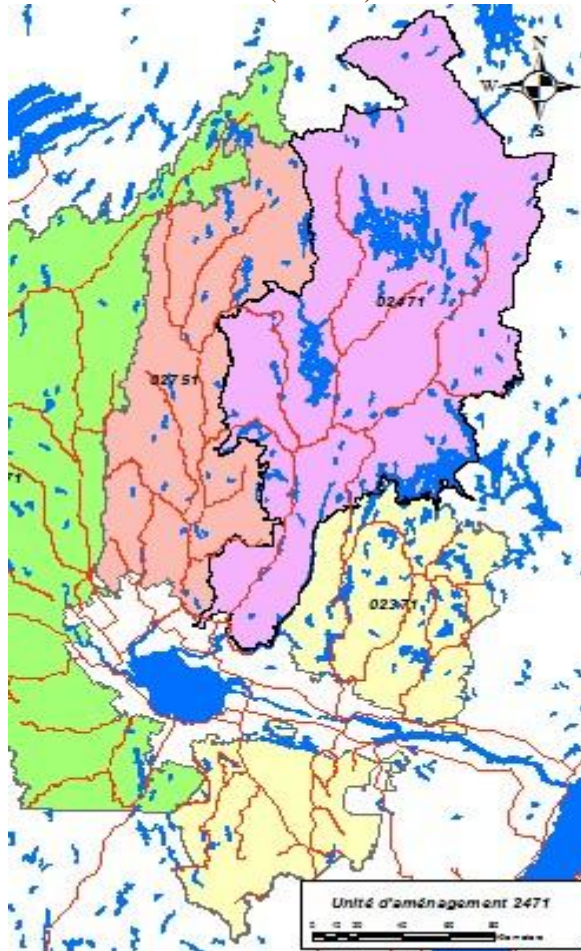
Il est interdit de jeter de la terre, des déchets de coupe, de l'huile, des produits chimiques ou d'autres contaminants dans un lac ou un cours d'eau.

Les chemins forestiers ne doivent jamais être encombrés par des véhicules ou des résidus de coupe.

Toute personne qui récolte du bois sans permis sur les terres du domaine de l'État s'expose à une amende qui peut aller jusqu'à 450 \$, plus les frais applicables, pour chaque arbre abattu, déplacé, enlevé ou récolté. La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ c. A-18.1) fixe une amende minimale de 484 \$ incluant les frais, et ce, sans limite maximale pour toute condamnation.



UNITÉ DE GESTION DE RIVIÈRE-PÉRIBONKA (24-71)



Pour obtenir de plus amples informations, communiquez avec le bureau de l'unité de gestion du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Vous pouvez aussi consulter le site Internet du MFFP :

www.mffp.gouv.qc.ca

Unité de gestion de
Rivière-Pérignon

801, chemin du Pont-Taché nord, local RC-03

Téléphone : 418 668-8319

Télécopieur : 418 662-9662

PERMIS DE RÉCOLTE DE BOIS DE CHAUFFAGE à des fins domestiques

Saison 2018-2019

Unité de gestion de Rivière-Pérignon

Ministère des Forêts,
de la Faune
et des Parcs

Québec

N'OUBLIEZ PAS QUE :

Vous devez obtenir un permis avant de récolter du bois de chauffage à des fins domestiques sur les terres du domaine de l'État. Ce permis est accordé quand la possibilité forestière le permet.

Le permis de récolte de bois de chauffage à des fins domestiques est émis uniquement les jeudis et les vendredis de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

Ce permis autorise la récolte d'au plus 22,5 m³ apparents (18,7 cordes) de bois de chauffage. Dans le cas d'un permis émis à une ZEC, une pourvoirie ou une réserve faunique, le volume peut excéder 22,5 m³ apparents.

Le coût du permis inclut les droits de 1,50 \$ le m³ apparent, ainsi que les taxes (TPS: 5% et TVQ: 9,975%). Ces coûts sont sujets à modification, conformément au Règlement sur les redevances forestières.

Le permis est payable lors de son émission et n'est pas remboursable, même si aucun bois n'est récolté.

Les seuls arbres que l'on peut récolter pour faire du bois de chauffage sont les feuillus impropres au sciage, comme le bouleau blanc, le merisier et le tremble.

Il est interdit de récolter des résineux, comme l'épinette, le mélèze, le pin et le sapin, sauf si ces essences sont mentionnées au permis, notamment lorsqu'il s'agit de bois mort ou brûlé.

Les représentants du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) peuvent vérifier en tout temps la quantité de bois récoltée et le secteur dans lequel ce bois a été récolté.

Le titulaire ou l'exécutant doit avoir le permis en sa possession lors de la coupe. Il doit se conformer aux normes d'intervention et aux conditions spécifiées sur son permis.

Si la récolte est confiée à un tiers, ce dernier doit avoir été avisé, par écrit, des normes, lois, règlements en vigueur ainsi que des conditions qui s'appliquent au permis et il doit s'y conformer.

Toute personne qui récolte du bois sans avoir un permis ou qui ne respecte pas les normes d'intervention pourra être poursuivie en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ c. A-18.1) et de ses règlements.



Coût du permis

Volume (m ³)	Nombre de cordes	Total
5	4,2	8,62 \$ *
6	5,0	10,35 \$ *
7	5,8	12,07 \$ *
8	6,6	13,80 \$ *
9	7,5	15,52 \$ *
10	8,3	17,25 \$ *
11	9,1	18,97 \$ *
12	10	20,70 \$ *
13	10,8	22,42 \$ *
14	11,6	24,14 \$ *
15	12,5	25,87 \$ *
16	13,3	27,59 \$ *
17	14,1	29,32 \$ *
18	14,9	31,04 \$ *
19	15,8	32,77 \$ *
20	16,6	34,49 \$ *
21	17,4	36,22 \$ *
22	18,3	37,94 \$ *
22,5	18,7	38,80 \$ *

* Ce montant inclut les taxes

Un mètre cube équivaut à 0,83 corde de bois. Une corde mesure 16 pouces de largeur sur 4 pieds de hauteur et 8 pieds de longueur.

